
LE PRÉSENT DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE.

En cas de doute sur les mesures à prendre, veuillez consulter votre courtier, banquier, avocat, comptable ou autre conseiller professionnel.

LEGAL & GENERAL UCITS ETF PUBLIC LIMITED COMPANY

*(une société d'investissement à capital variable ouverte,
dont les compartiments assument une responsabilité distincte)*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DEVANT AVOIR LIEU LE

03 décembre 2020

Si vous avez vendu ou transféré la totalité des actions que vous déteniez dans LEGAL & GENERAL UCITS ETF PLC, veuillez remettre immédiatement le présent document à l'acheteur ou au cessionnaire, ou au courtier, à la banque ou à tout autre intermédiaire ayant effectué la vente ou le transfert pour qu'il/elle le remette dès que possible à l'acheteur ou au bénéficiaire.

Siège social :
Legal & General UCITS ETF plc
6th Floor
2 Grand Canal Square
Dublin 2
Irlande
www.lgimETF.com

05 novembre 2020

Madame, Monsieur,

1. Assemblée générale annuelle

Vous trouverez ci-joint un avis de convocation à l'assemblée générale annuelle (« **I'AGA** ») de Legal & General UCITS ETF Plc (la « **Société** ») ainsi qu'un formulaire de procuration vous permettant de voter les résolutions énumérées dans l'Avis.

Le rapport et les états financiers annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2020 sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.lgimETF.com>.

Les Actions du Compartiment de la Société utilisent le Modèle de règlement via un Dépositaire central de titres international et Bank of New York Depository (Nominees) Limited est le seul actionnaire enregistré pour les actions du Compartiment.

| Compartiment | Catégorie d'Actions | ISIN |
|---|------------------------------|--------------|
| L&G All Commodities UCITS ETF | ETF de capitalisation en USD | IE00BF0BCP69 |
| L&G DAX® Daily 2x Long UCITS ETF | ETF de capitalisation en EUR | IE00B4QNHH68 |
| L&G DAX® Daily 2x Short UCITS ETF | ETF de capitalisation en EUR | IE00B4QNHZ41 |
| L&G Gold Mining UCITS ETF | ETF de capitalisation en USD | IE00B3CNHG25 |
| L&G Cyber Security UCITS ETF | ETF de capitalisation en USD | IE00BYPLS672 |
| L&G Longer Dated All Commodities Ex-Agriculture And Livestock UCITS ETF | ETF de capitalisation en USD | IE00BYQJ1388 |
| L&G Longer Dated All Commodities UCITS ETF | ETF de capitalisation en USD | IE00B4WPHX27 |
| L&G Russell 2000 US Small Cap UCITS ETF | ETF de capitalisation en USD | IE00B3CNHJ55 |
| L&G US Energy Infrastructure MLP UCITS ETF | ETF de distribution en USD | IE00BHZKHS06 |
| L&G E Fund MSCI China A UCITS ETF | ETF de capitalisation en USD | IE00BHBFD83 |

Administrateurs : Eimear Cowhey, Adrian Waters, Amy Ellison (Royaume-Uni), Feargal Dempsey, Howie Li (Canada), Patrizia Libotte, David Fagan

Une société d'investissement à compartiments, à capital variable et irresponsabilité séparée entre ses compartiments autorisés en qualité d'OPCVM par la Banque Centrale d'Irlande, à responsabilité limitée, enregistrée en Irlande sous le numéro 459936

| Compartiment | Catégorie d'Actions | ISIN |
|---|------------------------------|--------------|
| L&G ROBO Global® Robotics and Automation UCITS ETF | ETF de capitalisation en USD | IE00BMW3QX54 |
| L&G FTSE 100® Leveraged (Daily 2x) UCITS ETF | ETF de capitalisation en GBP | IE00B4QNJJ23 |
| L&G FTSE 100® Super Short Strategy (Daily 2x) UCITS ETF | ETF de capitalisation en GBP | IE00B4QNK008 |
| L&G Battery Value-Chain UCITS ETF | ETF de capitalisation en USD | IE00BF0M2Z96 |
| L&G Pharma Breakthrough UCITS ETF | ETF de capitalisation en USD | IE00BF0H7608 |
| L&G Ecommerce Logistics UCITS ETF | ETF de capitalisation en USD | IE00BF0M6N54 |
| L&G US Equity UCITS ETF | ETF de capitalisation en USD | IE00BFXR5Q31 |
| L&G UK Equity UCITS ETF | ETF de capitalisation en GBP | IE00BFXR5R48 |
| L&G Global Equity UCITS ETF | ETF de capitalisation en USD | IE00BFXR5S54 |
| L&G Japan Equity UCITS ETF | ETF de capitalisation en USD | IE00BFXR5T61 |
| L&G Europe ex UK Equity UCITS ETF | ETF de capitalisation en EUR | IE00BFXR5V83 |
| L&G Asia Pacific ex Japan Equity UCITS ETF | ETF de capitalisation en USD | IE00BFXR5W90 |
| L&G Clean Water UCITS ETF | ETF de capitalisation en USD | IE00BK5BC891 |
| L&G Artificial Intelligence UCITS ETF | ETF de capitalisation en USD | IE00BK5BCD43 |
| L&G Healthcare Breakthrough UCITS ETF | ETF de capitalisation en USD | IE00BK5BC677 |
| L&G Europe Equity (Responsible Exclusions) UCITS ETF | ETF de capitalisation en EUR | IE00BKLTRN76 |
| L&G US Equity (Responsible Exclusions) UCITS ETF | ETF de capitalisation en USD | IE00BKLWY790 |
| L&G ESG GBP Corporate Bond 0-5 Year UCITS ETF | ETF de distribution en GBP | IE00BLRPQN90 |
| L&G ESG GBP Corporate Bond UCITS ETF | ETF de distribution en GBP | IE00BLRPQM83 |
| L&G ESG Emerging Markets Government Bond (USD) 0-5 Year UCITS ETF | ETF de distribution en USD | IE00BLRPQP15 |
| L&G ESG China CNY Bond UCITS ETF | ETF de distribution en USD | IE00BLRPQL76 |
| L&G UK Gilt 0-5 Year UCITS ETF | ETF de distribution en GBP | IE00BLRPQK69 |
| L&G Clean Energy UCITS ETF | ETF de capitalisation en USD | IE00BK5BCH80 |

2. Affaires à traiter

a) Affaires ordinaires (résolutions 1 et 2)

Les considérations 1 et 2 portent sur les affaires ordinaires à traiter lors d'une AGA, à savoir : la réception et l'examen des comptes et du bilan de la Société, les rapports des Administrateurs et des Commissaires aux comptes pour l'exercice clos le samedi 30 juin 2020 et l'examen des affaires de la Société. Les points 1 et 2 ne requièrent pas l'adoption de résolutions. Les considérations 3 et 4 portent sur le renouvellement de la nomination des commissaires aux comptes et de l'habilitation des Administrateurs à fixer la rémunération des Commissaires aux comptes. Les points 3 et 4 nécessitent l'adoption d'une résolution ordinaire de la Société.

b) Réélection des Administrateurs (résolutions 3 - 6)

Les considérations 5 à 8 sont des résolutions qui portent sur la réélection des Administrateurs conformément aux Statuts de la Société (les « **Statuts** »). Les points 5 à 8 nécessitent l'adoption

d'une résolution ordinaire de la Société.

Contexte

Le Conseil d'administration est déterminé à ce que la Société bénéficie en tout temps d'un juste équilibre de compétences, d'expérience, d'indépendance et de connaissances ; il est donc favorable au renouvellement programmé et progressif de ses rangs. Le Conseil compte actuellement sept Administrateurs, dont quatre sont réputés indépendants au sens du Irish Funds Corporate Governance Code (code de gouvernance des organismes de placement irlandais) et du Code du Royaume-Uni applicables à la Société publié en juillet 2018, à savoir Mme Eimear Cowhey, M. Adrian Waters, M. Feargal Dempsey et M. David Fagan (les « **Administrateurs indépendants** »). Les Administrateurs indépendants sont considérés comme indépendants de la Société au sens où ils sont réputés se comporter en toute indépendance de qualité et de jugement, et se garder de tous liens ou situations susceptibles d'altérer leur jugement ou de le faire penser.

Les Administrateurs indépendants résident tous en Irlande, conformément aux exigences du Irish Funds Corporate Governance Code et de la Banque centrale d'Irlande, selon lesquelles le Conseil doit compter au moins deux Administrateurs qui résident en Irlande.

Mme Amy Ellison, M. Howie Li et Mme Patrizia Libotte (les « **Administrateurs non exécutifs** ») sont les Administrateurs non exécutifs de la Société. Chacun des Administrateurs non exécutifs est un employé du Groupe Legal & General.

Le Conseil d'Administration peut confirmer qu'au moment des évaluations formelles des performances pour 2020, il a été estimé que la performance de tous les Administrateurs devait se poursuivre et que tous les Administrateurs, y compris ceux in situ à ce moment et souhaitant une réélection, devaient continuer de démontrer leur engagement envers leurs rôles en tant qu'Administrateurs non exécutifs, incluant leur engagement à consacrer le temps nécessaire aux réunions du Conseil d'administration et autres obligations.

Réélection de M. Feargal Dempsey

M. Feargal Dempsey a été nommé au Conseil d'administration à compter du 14 janvier 2020, avec l'approbation de la Banque centrale d'Irlande. M. Dempsey a démontré, à la satisfaction du Conseil d'administration et de la Banque centrale d'Irlande, répondre aux normes d'aptitude et de probité exigées par la Banque centrale d'Irlande. De plus, le Conseil s'est assuré que M. Dempsey avait connaissance de toutes les politiques et procédures applicables lui permettant de remplir ses fonctions d'Administratrice en bonne et due forme.

Réélection de M. Howie Li

M. Howie Li a été nommé au Conseil d'administration à compter du 23 mars 2020, avec l'approbation de la Banque centrale d'Irlande. M. Li a démontré, à la satisfaction du Conseil d'administration et de la Banque centrale d'Irlande, répondre aux normes d'aptitude et de probité exigées par la Banque centrale d'Irlande. De plus, le Conseil s'est assuré que M. Li avait connaissance de toutes les politiques et procédures applicables lui permettant de remplir ses fonctions d'Administratrice en bonne et due forme.

Réélection de Mme Patrizia Libotte

Mme Patrizia Libotte a été nommée au Conseil d'administration à compter du 23 juin 2020, avec l'approbation de la Banque centrale d'Irlande. Mme Libotte a démontré, à la satisfaction du Conseil d'administration et de la Banque centrale d'Irlande, répondre aux normes d'aptitude et de probité exigées par la Banque centrale d'Irlande. De plus, le Conseil s'est assuré que Mme Libotte avait connaissance de toutes les politiques et procédures applicables lui permettant de remplir ses fonctions d'Administratrice en bonne et due forme.

Réélection de M. David Fagan

M. David Fagan a été nommé au Conseil d'administration à compter du 17 juillet 2020, avec l'approbation de la Banque centrale d'Irlande. M. Fagan a démontré, à la satisfaction du Conseil d'administration et de la Banque centrale d'Irlande, répondre aux normes d'aptitude et de probité exigées par la Banque centrale d'Irlande. De plus, le Conseil s'est assuré que M. Fagan avait connaissance de toutes les politiques et procédures applicables lui permettant de remplir ses fonctions d'Administratrice en bonne et due forme.

En vertu de l'article 72(c) des Statuts, M. Dempsey, M. Li, Mme Libotte et M. Fagan doivent être réélus par les actionnaires de la Société à la première assemblée générale annuelle suivant sa première désignation.

Le Conseil d'administration estime qu'il est dans l'intérêt de la Société et des Actionnaires dans leur ensemble de réélire M. Dempsey, M. Li, Mme Libotte et M. Fagan comme Administrateurs de la Société. Pour cette raison, le Conseil d'administration vous recommande vivement de voter en faveur des résolutions de l'AGA proposant de réélire chacun d'entre eux. **L'Annexe I** de la présente lettre contient des informations détaillées sur M. Dempsey, M. Li, Mme Libotte et M. Fagan.

3. Recommandation

Le Conseil d'administration estime que les résolutions devant être soumises à l'AGA sont dans l'intérêt de la Société et des Actionnaires dans leur ensemble. Pour cette raison, il vous recommande vivement de voter en faveur de ces résolutions lors de l'AGA.

4. Publication des résultats

Les résultats de l'Assemblée consacrée au Concordat et de l'AGM (ou de tout ajournement de celles-ci) seront annoncés par le biais du service d'information réglementaire du site web de la Bourse de Londres et publiés de façon appropriée dans chacune des autres juridictions dans lesquelles la Société est cotée en bourse. Les résultats sont également disponibles à l'adresse <http://www.lgimetf.com/>

Sincères salutations,

Adrian Waters
Administrateur

ANNEXE I

Feargal Dempsey (irlandais, résident irlandais). M. Dempsey fournit des services de conseiller indépendant et d'administrateur depuis plus de 20 ans au sein du secteur des services financiers. Il siège aux conseils d'administration de plusieurs fonds de placement et sociétés de gestion. M. Dempsey a occupé plusieurs postes de direction chez Barclays Global Investors/BlackRock, dont Responsable de la gouvernance sur les produits, Responsable de la stratégie relative aux produits iShares pour la région EMEA et Responsable de la structuration des produits pour la région EMEA. Auparavant, il a été conseiller juridique pour le groupe Eagle Star Life Ireland (aujourd'hui Zurich Financial Services), Responsable du service juridique d'ETF Securities et avocat senior chez Pioneer Amundi.

M. Dempsey est titulaire d'une licence d'art et d'une licence de droit de l'University College Galway, ainsi que du Diploma in Financial Services Law (droit des services financiers) de l'University College Dublin. Il a été admis au barreau d'Irlande (catégorie « Solicitors ») en 1996 et à la Law Society d'Angleterre et du Pays de Galles en 2005. Il a siégé au comité juridique et réglementaire de l'Irish Funds Association, ainsi qu'au groupe de travail sur les ETF de l'European Fund Asset Management Association.

Howie Li (canadien, résident du Royaume-Uni). M. Li est un Administrateur non exécutif de la Société avec plus de 15 ans d'expérience dans le secteur de la gestion d'actifs, et c'est un membre de la direction de Legal & General Investment Management Limited. M. Li a rejoint Legal & General Investment Management Limited suite à l'acquisition réussie d'ETF Securities en 2018. Mr. Li fait fonction de Responsable des ETF au sein de Legal & General Investment Management Limited et il est chargé du développement et de la croissance de l'activité ETF. Avant de rejoindre Legal & General Investment Management Limited, M. Li a occupé un certain nombre de postes de direction chez ETF Securities, dont ceux de chef de service juridique, co-directeur et PDG. M. Li a commencé sa carrière chez Simmons & Simmons LLP en tant qu'avocat spécialisé en services financiers.

M. Li est titulaire d'une licence en droit de l'Université de Leeds et est avocat de droit anglais et gallois. Il a été admis à la England and Wales Law Society en 2007.

Patrizia Libotte (irlandaise, résidente irlandais). Ms. Libotte est responsable des investissements de LGIM Managers (Europe) Limited. Mme Libotte a rejoint LGIM en mai 2019 après avoir été chez Aviva Ireland, où elle occupait les fonctions de directrice des fonds multi-actifs et était responsable de la conception, la mise en œuvre et la gestion des propositions d'investissement pour deux gammes de fonds multi-actifs risque cibles. Auparavant, Mme Libotte était responsable de la stratégie multi-actifs et globale chez Covestone Asset Management, une société d'investissement indépendante spécialisée basée à Dublin, où elle assurait la direction des décisions d'investissement concernant une large gamme d'actifs financiers incluant les actions, les obligations, les matières premières et les actifs alternatifs. Mme Libotte a commencé sa carrière chez Pioneer Investment à Dublin où elle gérait des mandats obligataires distincts pour des clients institutionnels. Ayant exercé dans le secteur de la gestion d'investissements pendant près de vingt ans dans différentes fonctions comme la gestion de fonds, la stratégie, l'allocation multi-actifs et la gestion de portefeuilles de fonds de fonds, Mme Libotte apporte une expérience de première main et une compréhension approfondie des marchés financiers, des différents types d'actifs et des cadres réglementaires en Europe. Mme Libotte est titulaire d'une licence de commerce international avec option allemand et de deux maîtrises en études commerciales : une en commerce international et une en finance quantitative. Mme Libotte est bilingue en italien et en français.

David Fagan (irlandais, résident irlandais). M. Fagan est Gestionnaire chez Davy Group, une société de gestion de patrimoine et de courtage implantée en Irlande. M. Fagan est responsable de la prestation de services et de l'amélioration opérationnelle au sein de la division dédiée aux plateformes d'investissement de Davy Group, Davy Select. Il compte plus de 30 ans d'expérience du secteur de l'assurance-vie, de la retraite et de l'investissement. Il a commencé sa carrière chez Irish Life, le plus grand assureur d'Irlande, y occupant des postes divers dans la comptabilité, la gestion financière et le marketing, au Royaume-Uni et en Irlande. En 1998, il a été nommé directeur général d'Irish Life International, une division transfrontalière d'Irish Life Group dédiée à l'assurance et à l'investissement. En 2007, il a rejoint Legal & General en tant que directeur général de Legal & General International, avec pour mission de créer et de faire croître cette division pour le compte du groupe Legal & General. À cette époque, il était également responsable de Suffolk Life, département du groupe dédié aux fonds de pension auto-gérés. En 2013, au sein du groupe Legal & General, il a été nommé directeur général de la distribution des produits d'épargne destinés aux particuliers. À ce poste, il était

responsable des relations avec les principaux agents de distribution liés ou indépendants du marché britannique. Il faisait également partie du Conseil de Cofunds, la plus grande plate-forme d'investissement du Royaume-Uni. M. Fagan est membre de la Chartered Association of Certified Accountants (FCCA) et a œuvré au sein de grands groupes consultatifs auprès du secteur et du gouvernement tout au long de sa carrière.

LEGAL & GENERAL UCITS ETF PUBLIC LIMITED COMPANY
AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020

LE PRÉSENT DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE.

En cas de doute sur les mesures à prendre, veuillez consulter votre courtier, banquier, avocat, comptable ou autre conseiller professionnel.

La présente tient lieu d'AVIS que l'Assemblée générale annuelle 2020 de Legal & General UCITS ETF Plc (la « **Société** ») se tiendra au siège social de la Société, 2 Grand Canal Square, Dublin 2, Irlande, le 3 décembre 2020 à 14 h pour traiter l'ordre du jour suivant :

Affaires courantes

1. Recevoir et examiner les comptes, le bilan et les rapports des Administrateurs et des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le samedi 30 juin 2020 (cette considération ne requiert pas de résolution pour être adoptée).
2. Examiner les affaires de la Société (cette considération ne requiert pas de résolution pour être adoptée).
3. Approuver le renouvellement de la désignation de EY en tant que Commissaires aux comptes de la Société (**résolution ordinaire 1**).
4. Autoriser les Administrateurs à fixer la rémunération des Commissaires aux comptes (**résolution ordinaire 2**).

Autres points

5. Réélire M. Feargal Administrateur de la Société (**résolution ordinaire 3**).
6. Réélire M. Howie Li de la Société (**résolution ordinaire 4**).
7. Réélire Mme Patrizia Libotte Administratrice de la Société (**résolution ordinaire 5**).
8. Réélire M. David Fagan de la Société (**résolution ordinaire 6**).

Sur ordre du Conseil d'administration

Wilton Secretarial Limited
Secrétaire de la Société

Le 05 novembre 2020

Remarques :

1. Seuls les actionnaires de la Société enregistrés au registre des actionnaires de la Société sont autorisés à assister à l'AGA ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, et à y voter.
2. Dans la mesure où la société utilise le Modèle de règlement via un Dépositaire central de titres international (« **DCTI** »), Bank of New York Depository (Nominees) Limited est le seul actionnaire enregistré pour les actions du Compartiment.
3. Bank of New York Depository (Nominees) Limited étant le seul actionnaire enregistré de la Société, est en droit de nommer un mandataire ou un représentant pour assister, s'exprimer et voter en son nom. Un mandataire ou un représentant autorisé ne doit pas nécessairement être un Actionnaire de la Société.
4. Les investisseurs du compartiment de la Société doivent soumettre leurs instructions de vote par le biais d'un DCTI ou d'un participant au DCTI étant leur dépositaire central de titres local (lequel devra être

mandaté pour soumettre leurs instructions de vote au DCTI) afin de s'assurer que le seul actionnaire enregistré de la Société vote conformément à leurs instructions. Les investisseurs ayant investi dans les compartiments de la Société par le biais de leurs courtiers, dépositaires ou intermédiaires doivent contacter ces entités afin de fournir les instructions de vote au DCTI en leur nom. Conformément à leurs règles et procédures respectives, chaque DCTI est tenu de rassembler et de transmettre tous les votes reçus des participants au Dépositaire commun de la Société, The Bank of New York Mellon, London Branch of 160 Queen Victoria Street, London EC4V 4LA, Royaume-Uni (le « **Dépositaire Commun** ») et ce dernier est, à son tour, tenu de rassembler et de transmettre tous les votes reçus de chaque DCTI à Bank of New York Depository (Nominees) Limited, qui est dans l'obligation de voter conformément aux instructions de vote du Dépositaire commun. Les investisseurs doivent consulter leurs courtiers, dépositaires ou intermédiaires afin de comprendre les implications en matière de délais pour eux à cet égard.

5. Le quorum requis à l'assemblée est de deux personnes, chacune étant soit un actionnaire enregistré ou un mandataire représentant un actionnaire enregistré, soit le représentant dûment autorisé d'un actionnaire corporatif enregistré. Si le quorum n'est pas atteint dans un délai d'une demi-heure à compter de l'heure fixée pour l'assemblée, ou si, au cours d'une assemblée, le quorum cesse d'être atteint, l'assemblée est reportée au jour suivant à la même heure et au même endroit, ou au jour, à l'heure et au lieu déterminés par les Administrateurs. Si, au cours d'une assemblée ainsi ajournée, le quorum n'est pas atteint dans la demi-heure qui suit l'heure fixée pour la tenue de l'assemblée, alors l'assemblée, si elle a été convoquée autrement que par résolution des Administrateurs, est dissoute ; cependant, si elle a été convoquée par résolution des Administrateurs, les actionnaires enregistrés présents constituent le quorum.
6. Pour être valide, un formulaire de procuration renseigné et tout pouvoir en vertu duquel il est signé doit être envoyé au Secrétaire de la Société à l'adresse suivante : 6th Floor, 2 Grand Canal Square, Dublin 2, Irlande, ou par e-mail à l'adresse suivante : fundscosec@williamfry.com. Les formulaires de procuration et tout pouvoir en vertu duquel ils sont signés doivent parvenir au Secrétaire de la Société au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la tenue de l'assemblée. Tout formulaire de procuration déposé moins de 24 heures avant l'heure de l'assemblée (ou tout ajournement de celle-ci) peut être considéré comme valide à la discrétion des Administrateurs. En cas de non-renvoi du formulaire de procuration dans les délais prescrits, le formulaire de procuration sera annulé (sous réserve du pouvoir discrétionnaire des Administrateurs susmentionné) et votre mandataire n'aura pas le droit de voter en votre nom conformément aux directives.
4. Lors de l'assemblée générale annuelle, les résolutions soumises au vote de l'assemblée sont adoptées à main levée sauf si un scrutin est dûment demandé avant ou lors de la déclaration du résultat du vote à main levée. A moins qu'un scrutin ne soit demandé, une déclaration du président attestant qu'une résolution a été adoptée ou adoptée à l'unanimité, ou à une majorité particulière, ou qu'elle a été perdue ou n'a pas été adoptée par une majorité particulière, et une mention à cet effet au procès-verbal de l'assemblée constituent la preuve concluante du fait, indépendamment du nombre ou du pourcentage des voix exprimées en faveur ou contre une telle résolution. Une demande de scrutin peut être retirée avant la tenue ce dernier, mais uniquement avec le consentement du président, et une demande ainsi retirée n'est pas réputée avoir invalidé le résultat d'un vote à main levée déclaré avant la demande. En cas de scrutin, chaque actionnaire présent en personne ou représenté dispose d'une voix pour chaque action dont il est le détenteur.

Remplir et renvoyer le formulaire de procuration n'empêche pas les actionnaires enregistrés d'assister à l'Assemblée consacrée au Concordat et de voter.

LEGAL & GENERAL UCITS ETF PUBLIC LIMITED COMPANY
FORMULAIRE DE PROCURATION

*Je/nous(nom de l'actionnaire)

résidant à/au.....(adresse de l'actionnaire)

nomme/nommons par la présente, en ma/notre qualité d'Actionnaire(s) de la Société susmentionnée

.....(nom du mandataire)

domicilié à(adresse du mandataire)

ou à défaut le Président de l'assemblée, ou à défaut un Administrateur ou une Administratrice de la Société, ou à défaut Louise Kennan, Fionnuala Hanrahan, James Phelan ou Sergey Dolomanov ou tout autre représentant de Wilton Secretarial Limited, 2 Grand Canal Square, Dublin 2, Irlande, *mon/notre mandataire chargé(e) de voter pour *moi/nous et en *mon/notre nom à l'Assemblée générale annuelle de la Société qui aura lieu au siège social de la Société, 2 Grand Canal Square, Dublin 2, Irlande, le 3 décembre 2020 à 14 h, ainsi qu'à toute séance reportée de cette assemblée.

Veillez indiquer au moyen d'une croix (X) dans l'espace ci-dessous comment vous souhaitez exprimer votre voix pour chaque résolution. En l'absence de consigne spécifique, le mandataire votera ou s'abstiendra, à sa discrétion.

Si, pour une résolution donnée, vous choisissez de vous abstenir, ce choix ne sera pas considéré comme un vote légal et sera exclu du calcul des voix exprimées pour ou contre la résolution.

| RÉSOLUTIONS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|--|-------------|---------------|-------------------|
| Résolution ordinaire 1 Approuver le renouvellement de la désignation de EY en tant que Commissaires aux comptes de la Société. | | | |
| Résolution ordinaire 2 Autoriser les Administrateurs à fixer la rémunération des commissaires aux comptes. | | | |
| Résolution ordinaire 3 Réélire M. Feargal Administrateur de la Société. | | | |
| Résolution ordinaire 4 Réélire M. Howie Li Administrateur de la Société. | | | |
| Résolution ordinaire 5 Réélire Mme Patrizia Libotte Administratrice de la Société. | | | |
| Résolution ordinaire 6 Réélire M. David Fagan Administrateur de la Société. | | | |

Signature : _____ Date : _____

LE CAS ÉCHÉANT, VEUILLEZ INDIQUER EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE VOTRE NOM OU CELUI DE L'ENTREPRISE POUR LAQUELLE VOUS SIGNEZ LE PRÉSENT FORMULAIRE, ET AJOUTER VOTRE ADRESSE EN DESSOUS.

Nom en caractères d'imprimerie : _____

Adresse en majuscules : _____

* Rayer la mention inutile

Remarques :

1. Un actionnaire enregistré est tenu d'insérer son nom complet et son adresse légale, ainsi que le nom complet et l'adresse légale du mandataire concerné, en caractères d'imprimerie. Dans le cas des comptes joints, les noms de tous les titulaires doivent être indiqués.
2. Dans la mesure où la société utilise le Modèle de règlement via un Dépositaire central de titres international (« **DCTI** »), Bank of New York Depository (Nominees) Limited est le seul actionnaire enregistré pour les actions du Compartiment. Les investisseurs des compartiments de la Société doivent soumettre leurs instructions de vote par le biais d'un DCTI ou d'un participant au DCTI.
3. Si vous souhaitez nommer un mandataire autre que le Président/la Présidente de l'assemblée ou les autres membres du personnel indiqués de l'assemblée, veuillez inscrire son nom et son adresse dans l'espace prévu ci-dessus.
4. Le formulaire de procuration doit :
 - i) Si l'actionnaire est une personne physique, être signé par l'actionnaire enregistré ou son mandataire ; et
 - ii) si l'actionnaire enregistré est une personne morale, être soit revêtu du sceau de la Société, soit signé par un mandataire ou un représentant dûment autorisé de la l'actionnaire corporatif enregistré.
5. Cette procuration et tout pouvoir en vertu duquel elle est exécutée doivent être envoyés au Secrétaire de la Société c/o The Company Secretary, 2 Grand Canal Square, Dublin 2, en Irlande. Les actionnaires enregistrés peuvent également envoyer leur formulaire de procuration et tout pouvoir en vertu duquel il est signé par e-mail à l'adresse fundscosec@williamfry.com. Les formulaires de procuration et tout pouvoir en vertu duquel ils sont signés doivent parvenir au Secrétaire de la Société au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la tenue de l'assemblée. Il n'est pas nécessaire que votre mandataire soit un actionnaire enregistré, mais il doit assister à l'assemblée générale en personne pour pouvoir vous représenter. Tout formulaire de procuration déposé moins de 24 heures avant l'heure de l'assemblée (ou tout ajournement de celle-ci) peut être considéré comme valide à la discrétion des Administrateurs. En cas de non-renvoi du formulaire de procuration dans les délais prescrits, le formulaire de procuration sera annulé (sous réserve du pouvoir discrétionnaire des Administrateurs susmentionné) et votre mandataire n'aura pas le droit de voter en votre nom conformément aux directives.